



15ème législature

Question N° : 26698	De M. François de Rugy (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Réforme du baccalauréat	Analyse > Réforme du baccalauréat.
Question publiée au JO le : 18/02/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. François de Rugy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le nouveau contrôle continu instauré cette année dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Initialement, le contrôle continu devait mettre fin au bachotage des candidats en comptabilisant le travail réalisé par l'élève tout au long de son année scolaire. Or les épreuves communes de contrôle continu (les E3C) ne reposent finalement que sur quelques épreuves, ce qui ne permet pas de réellement prendre en compte le travail suivi et assidu de l'élève. Ces épreuves sont lourdes à organiser pour les lycées. Les bulletins trimestriels ne représentent que dix pour cent de la note des E3C. Il aimerait savoir s'il serait prêt à faire évoluer la réforme du baccalauréat pour valoriser davantage le travail effectué par les élèves tout au long de l'année grâce aux bulletins trimestriels plutôt que ces épreuves communes de contrôle continu.